



La lutte des classes  
notre raison d'être!



10, 11, 12 septembre  
2010, le rendez-vous  
des résistances et des  
luttés:

la Fête de l'Huma!  
Bienvenue sur notre  
stand!

## Collectif des communistes RATP/BUS, **Résistance n°21**

130 rue Castagnary, 75015 PARIS, pcf-ratp-bus@laposte.net, <http://pcf-ratp-bus.over-blog.com/>

Juillet 2010

# **RETRAITES : LOI WOERTH, LES AGENTS RATP PAS CONCERNÉS ? MON ŒIL !**

Depuis le 13 juillet 2010, le projet de loi Woerth contre les retraites est connu dans le texte. Les porte-parole du pouvoir, relayés par la direction de la RATP, pleins d'arrière-pensées, s'efforcent de nous persuader que les salariés relevant des régimes spéciaux seront épargnés.

C'est évidemment faux. Non seulement nous sommes solidaires des autres salariés, mais directement comme indirectement, nous sommes aussi dans le viseur du projet de loi, dans la suite des décrets contre les régimes spéciaux de fin 2007.

### **RATP : nous sommes touchés par le report de l'âge de départ.**

Le projet de loi prévoit le relèvement de l'âge légal de départ de deux ans pour les salariés relevant du régime général et les fonctionnaires (de 60 à 62 ans) dont les fonctionnaires en « service actif » (de 50 à 52 ans, de 55 à 57 ans,...).

Il prévoit aussi précisément que ces dispositions « *sont applicables dans des conditions fixées par voie réglementaire aux autres régimes spéciaux... Les règlements entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017* ».

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 » : ça veut dire que les deux tiers des actifs actuels des régimes « spéciaux », au moins, sont directement concernés.

Le projet de loi prévoit le passage progressif de 60 à 62 ans, à raison de 4 mois par an de 2011 à 2016. « *Par voie réglementaire* » : Pour les régimes spéciaux, l'alignement par le bas pourra se faire d'un seul coup en 2017.

L'exposé des motifs indique que l'article de loi « *prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture du droit à pension au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les régimes spéciaux* ». « *Au plus tard* » : C'est révélateur ! Une fois la loi passée, si les salariés des régimes spéciaux restent seuls, il sera facile pour un gouvernement d'aller plus vite et de rabaisser nos droits avant 2017.

### **RATP : nous sommes touchés par l'allongement de la durée de cotisation.**

Le projet de loi Woerth maintient l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités d'ici 2012 pour les salariés du privé et les fonctionnaires. Le passage de 40 à 41 annuités s'est décidé « automatiquement » en 2008 par décret, sans débat, suivant une clause de révision de la loi Fillon de 2003. Le passage à 42 annuités doit se produire de la même façon en 2012.

Les décrets scélérats de 2007 concernant la RATP ont programmé le passage de 37,5 annuités à 40 entre 2008 et 2012, puis, à partir de 2012, un alignement progressif sur la situation des fonctionnaires. Certains promettaient, dans les « négociations tripartites » de 2007, que la durée de cotisation des fonctionnaires n'augmenterait pas en 2008. Le contraire s'est produit.

Donc, après 2012, si on laisse faire, c'est aussi 41 puis 42 ans de cotisation qui vont s'appliquer pour les agents de la Régie (les cheminots, etc). Report de l'âge de départ + allongement de la durée de cotisation : c'est la double peine pour les agents de la RATP pareillement.

### **RATP, tout ce qui reste de nos acquis, en termes de prise en compte de la pé- nibilité, est menacé.**

Le projet de loi Woerth instaure une véritable négation de la notion de pénibilité.

Seuls les salariés, qui pourront individuellement faire état, à l'âge de 60 ans, d'une invalidité liée au travail supérieure au taux de 20%, ne subiront pas la régression générale.

Pour les quelques salariés concernés (1 ou 2 sur 100), cela ne représentera aucune avancée par rapport à aujourd'hui. Pour les salariés exposés à la pénibilité qui tomberont malades après 60 ans, c'est un recul, ils devront aller au-delà. Sans parler de la casse en cours de la médecine du travail.

Aucune définition des métiers pénibles n'est retenue.

Le projet de loi ignore toute prévention des effets de la pénibilité. Le gouvernement admet ainsi que des travailleurs perdent leur santé et des années d'espérance de vie au travail. Il laisse « généreusement » partir à 60 ans ceux qui, esquinés, ne sont plus intéressants pour le patronat.

### **Même légèrement amendée, la loi Woerth risque de devenir la norme qui servira à casser tout (le peu) d'existant, en particulier à la RATP.**

En 2007, pour mieux saborder notre lutte, les négociateurs ont tenté de nous faire croire que la prise en compte de la pénibilité à la RATP résulterait d'autres négociations. Mais au bout du compte, 7 ans après la loi Fillon, toutes ces négociations sur la pénibilité auront abouti au pire. Entretemps, le pouvoir a réussi à casser notamment le dispositif du 1/5<sup>ème</sup> (une annuité de bonification pour cinq années de travail pénible) pour les nouveaux embauchés à la RATP à compter de 2009.

Si la loi Woerth passe, la bataille deviendra plus dure pour récupérer le bénéfice du 1/5<sup>ème</sup> pour tous et en finir avec le double statut. A terme, le maintien du 1/5<sup>ème</sup> pour les anciens pourrait être remis en cause.

Les acquis de la RATP pourraient et devraient être une référence pour des avancées dans des branches entières (ex : conduite des bus). Le gouvernement les casse.

### **Le pouvoir a une peur, celle que les agents de la RATP, de la SNCF, d'EDF et de GDF... s'engagent pleinement dans la lutte comme en 2003.**

L'ampleur de la journée de grève et de manifestation du 24 juin, toutes catégories de salariés confondues, a montré que les forces existent dans le pays pour gagner le retrait du projet de loi Woerth. L'apport des agents des grands services publics peut être décisif comme en 1995.

Le 24 juin, les cheminots ont été en grève à plus de 40%, les agents de la RATP à plus de 20%, ceux de bus à 30%. Des réserves très importantes de mobilisation existent.

**Brisons l'entreprise de division du pouvoir ! Tirons les enseignements de l'échec des mobilisations de 2003 et de 2007 !**

### **EXIGEONS le retrait pur et simple du projet de loi Woerth ! Il n'est pas négociable.**

Exigeons en particulier

- le retour aux 37,5 annuités pour tous pour rendre crédible le droit au départ à 60 ans pour tous !
- la fin des 33 milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales qui plombent le système de retraite par répartition !
- des départs anticipés pour les métiers pénibles, à la RATP, la fin du double statut et le rétablissement du 1/5<sup>ème</sup> pour tous.

**A partir de la grande journée d'action du 7 septembre 2010, un mouvement peut et doit s'engager pour gagner.**

Les communistes de nos dépôts mettront tout en œuvre, propositions et actions, pour y contribuer.